

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Smith Alexandra](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c2ea02633dfa19f617f60f46>

Date d'obtention : 2023-12-04 16:26:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord intervention scolaire c'est à dire, évaluer l'incident et suivre le protocole.

Rencontrer la personne et faire la grille d'évaluation avec celle-ci.

Définir si il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

Une rencontre policière peut avoir lieu avec la saisie de l'appareil afin de faire une rencontre de sensibilisation. Si il s'agit d'un acte de malveillance, une enquête criminelle peut s'en suivre

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il importe de rencontrer les personnes concernées et de remplir la grille d'évaluation afin de bien déterminer la situation. Suivre les étapes d'intervention et ne jamais regarder les photos en question. Référer aux policiers pour la sensibilisation ou encore pour la poursuite de l'intervention au besoin.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La saisie de l'appareil.